



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

DEL_2024_45
Direction des Finances
Nomenclature : 7.1.1

**BUDGET PRINCIPAL -
COMPTE
ADMINISTRATIF 2023**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq mars à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 12 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de Mme Laurence DESFONDS-FARJON,
Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN

Présents : 19

Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, M. SAEZ, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M PADUANO

Représentés(es) : 8

M. VIGLI par M. MARECHAL
Mme BOUCLET par Mme DESFONDS-FARJON
M. RACAMIER par Mme AUTRAN-BLANC
Mme BOUCHÉ par Mme GITTON
M. BERNE par Mme ROUBY
M. MARROSU par Mme ARNAUD
Mme BLACHIER-BAIARDI par Mme JOUVE-LAVOLE
M. MICHEL par Mme BOMPARD

Absents(es) :6

M. ZILIO, Mme PAGES, M. RAOUX, M. MORAND, Mme FOURNIER, M. DUMAS

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|-------------------|----------|---------------------------|------|--------|------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 19 | 27 | 23 | 3 | 1 |

RAPPORTEUR : Mme DESFONDS-FARJON



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31,

Considérant que le Compte Administratif du Budget reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des Décisions Modificatives d'un même exercice,

Considérant que les écritures de l'exercice 2023 du Budget Principal de la ville de Bollène sont conformes en tous points au Compte de Gestion,

Considérant que les opérations budgétaires de l'exercice 2023 font ressortir les résultats suivants, en € T.T.C. :

| BUDGET PRINCIPAL 2023 | DÉPENSES | RECETTES |
|---|----------------------|----------------------|
| RÉALISATIONS 2023 SECTION FONCTIONNEMENT | 21 091 177,22 | 21 410 885,27 |
| Excédent de fonctionnement 2022 reporté (compte 002) | | 2 784 485,53 |
| RÉALISATIONS 2023 SECTION INVESTISSEMENT | 5 553 710,76 | 5 099 364,28 |
| Déficit d'investissement 2022 reporté (compte 001) | 1 669 716,30 | |
| Restes A Réaliser (RAR) Investissement 2023 à reporter en 2024 | 1 155 671,16 | 1 133 443,19 |
| TOTAL (réalisations + reports + RAR) 2023 | 29 470 275,44 | 30 428 178,27 |
| EXCÉDENT GLOBAL CUMULE DE CLÔTURE 2023 | 957 902,83 | |

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le Compte Administratif 2023 - Budget Principal, tel que présenté,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que précisés ci-dessus.

Le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés,

Contre :

Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme CALERO

Abstention(s) :

M. MALAPERT

Pour(s) :

M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M PADUANO

DECIDE

- d'approuver le Compte Administratif 2023 - Budget Principal, tel que présenté,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que précisés ci-dessus.

Laurence DESFONDS-FARJON



Adjointe au Maire de Bollène

Secrétaire de séance ,

Richard LORANDIN

Reçu en Préfecture le : 15/04/2024
Affiché le : mis en ligne le 17/04/2024
Notifié le :
Exécutoire le :

